

Matériel renouvelé du / / Au / /

(A déterminer lors du renouvellement)

Lieu fixé pour le retour :

Heure fixée pour le retour : h

Modalités du renouvellement

1. Prise de rendez-vous auprès de la CCVH :

Tél : 05 53 51 70 70

Mail : contact@cc-vh.fr

2. Le renouvellement aux dates envisagées est validé au retour de l'avenant signé du locataire à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, le jour du rendez-vous préalablement convenu.

Entretien trimestriel

En cas d'entretien trimestriel obligatoire dû à une durée de location excédant 3 mois (cumulée avec la location initiale), les modalités de prise de rendez-vous doivent être définies ci-après :

Lieu fixé pour l'entretien :

Heure fixée pour l'entretien : h

Heure fixée pour le retour : h

A noter que la durée d'immobilisation du vélo est de 7 jours maximum.

Fait à, le

Le locataire

(Signature et mention Bon pour accord)

Le Président de la Communauté de
Communes Vallée de l'Homme